Du registre aux délibérations du Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

Administration Communale **Séance du 26 septembre 2011.-**

de

Réf. cc/11/07/36/SO.-

M O R L A N W E L Z **ORDRE DU JOUR :**

36.- Plan stratégique de sécurité et de prévention – Approbation du rapport financier janvier- juin 2011.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ; MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, Mme BILLIET Virginie, MM. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, SCHEIRELINCK Frédéric, ARNOULD Christian, Conseillers communaux
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions décrétales et réglementaires régissant l'octroi des subventions pour la période de janvier à juin 2011 de 39.752,5.- € pour le Plan stratégique de sécurité et de prévention ;

Vu l'approbation du rapport financier par le Collège communal en date du 12 septembre 2011 ;

Considérant que le rapport financier doit être soumis à l'approbation du Conseil Communal ;

Attendu que les dépenses du Plan stratégique de sécurité et de prévention pour cette période, au niveau salarial et frais de fonctionnement sont de 64.023,11.- € ;

Considérant que le rapport financier du premier semestre 2011 reflète les recettes et les dépenses utilisées pour mener à bien le projet plan stratégique du sécurité et de prévention 2011 ;

Considérant que le rapport financier du Plan stratégique de sécurité et de prévention doit être rentré au SPF Intérieur, Cellule Budget & Subsides pour le 30 septembre 2011 ;

./…

./…

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers Communaux dans le dossier du Conseil Communal, disponible dans le bureau du Secrétaire Communal ;

Considérant dès lors que le Conseil Communal a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

DECIDE, à l'unanimité ;

D'approuver le rapport financier du Plan stratégique de sécurité et de prévention pour la période de janvier à juin 2011.

En séance, jour que dessus.
PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal, Le Président,
(s) M. BURION. (s) J. FAUCONNIER.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre,